

**DECLARATION DE KAMPALA  
ADOPTÉE PAR LA TRENTE CINQUIÈME SESSION  
DU CONSEIL DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(SESSION DE LA PROSPÉRITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT)*

**KAMPALA, RÉPUBLIQUE DE L'OUGANDA**

**(18-20 JUIN 2008)**

**DECLARATION DE KAMPALA**  
**ADOPTÉE PAR LA TRENTE CINQUIÈME SESSION**  
**DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(SESSION DE LA PROSPÉRITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT)*

**KAMPALA, REPUBLIQUE DE L'OUGANDA**

1. **Nous**, Ministres des Affaires étrangères et Chefs de délégation des Etats membres de l'OCI, participant à la trente cinquième Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la Prospérité et du Développement), tenue à Kampala, Ouganda, ayant passé en revue les problèmes auxquels la Oummah est confrontée;
2. **Réaffirmons** notre profond attachement aux nobles principes de notre foi qui consacrent les valeurs de paix et de tolérance ainsi que le respect de l'être humain et de toute la création;
3. **Réitérons** notre engagement solennel au service des visées, objectifs et principes de notre Organisation et reconnaissons que l'unité et la solidarité de la Oummah islamique ainsi qu'une coopération et une coordination efficaces entre les pays islamiques sont essentielles à la prospérité et au développement de la Oummah;
4. **Nous félicitons** de l'adoption de la Charte amendée de l'Organisation de la Conférence islamique par le Sommet des Rois et Chefs d'Etat tenu à Dakar, République du Sénégal, en mars 2008, et nous **engageons** à accélérer sa ratification et son entrée en vigueur. Tout en saluant les efforts déployés jusqu'ici en vue de restructurer l'OCI, **appelons** à ce que les efforts soient menés à terme pour aider l'organisation à mieux relever les défis auxquels la Oummah fait face, en ce 21<sup>ème</sup> siècle, ainsi que le prévoit le Programme d'action décennal;
5. **Notons avec satisfaction** tous les efforts déployés dans le cadre de la mise en œuvre rapide et efficace de ce Programme décennal et **appelons** à intensifier les efforts pour en assurer la mise en œuvre rapide et efficace;
6. **Réaffirmons** le caractère central, pour la Oummah, de la cause de la Palestine et d'Al Qods ; et **réaffirmons** notre soutien à un règlement pacifique du conflit israélo-arabe, fondé sur une solution sur la base de deux Etats, et le retrait d'Israël des Hauteurs du Golan syrien occupé et des territoires libanais encore sous occupation, ainsi que le préconisent les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la résolution

194 de l'Assemblée générale des Nations Unies et les résolutions pertinentes, et **saluons** la relance du processus de paix;

7. **Affirmons** notre appui aux efforts fournis par S.M. le Roi Mohamed VI, Président du Comité al-Qods, en faveur de la ville d'al-Qods al-Charif et de la sauvegarde de son identité civilisationnelle arabe et islamique et de son importance en tant que symbole de tolérance et de coexistence entre les trois religions célestes. **Saluons** également le rôle de l'Agence de Bayt Al Mal qui s'efforce d'améliorer les conditions de cette cité par le biais de ses projets de développement et d'urbanisme. De même, nous **saluons** le rôle joué par le Royaume Hachémite de Jordanie sous la direction de S.M. le Roi Abdullah II Ibn Al-Hassan en fournissant un soutien financier et moral à la ville d'al-Qods al-Charif et aux lieux saints;
8. **Reconnaissons** le potentiel considérable qu'offre la Oummah en matière de promotion de la prospérité et du développement. **Décidons** de poursuivre sans relâche les efforts en faveur de la prospérité et du développement de tous les Etats membres de l'OCI. **Appelons** à la promotion des échanges et des investissements intra-OCI. **Nous engageons** à redoubler d'efforts en vue de la création d'un espace de libre-échange pour une plus grande intégration économique des Etats membres que nous encourageons à conclure des accords bilatéraux et régionaux, notamment en ce qui concerne les liaisons aériennes, les services, le frêt et l'entreposage en vue de renforcer les échanges commerciaux entre les pays de l'OCI;
9. **Reconnaissons** le rôle crucial du secteur privé dans le renforcement des relations économiques et commerciales entre les Etats membres et **invitons**, à cet effet, les Etat membres de l'OCI à encourager les représentants de leurs secteurs privés à jouer un rôle agissant et interactif. **Saluons**, à cet égard, le déroulement réussi du premier Forum d'affaires de l'OCI et de la 12<sup>ème</sup> Réunion du secteur privé du 16 au 18 juin 2008 à Kampala, qui ont adopté la Déclaration économique de Kampala et **encourageons** les Etats membres à organiser, à l'avenir, des Forums similaires et à participer activement aux projets de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie;
10. **Souignons** la nécessité de donner une valeur ajoutée à nos matières premières en nous fondant sur une large base de production aux fins d'accroître les revenus pour les besoins du développement et du renforcement des capacités. **Mettons l'accent**, à cet égard, sur le rôle central que les Etats membres peuvent jouer dans l'amélioration des pratiques agricoles à travers la mécanisation, l'industrie alimentaire, l'agro-industrie, le développement des capacités de stockage et la commercialisation;
11. **Reconnaissons** le rôle crucial que l'infrastructure joue dans le renforcement du développement des Etats membres, en particulier dans le cadre des projets interétatiques, tel que l'aménagement de ports, de gares ferroviaires et d'autoroutes transfrontalières;
12. **Saluons** la décision de réaliser le Projet de ligne ferroviaire Dakar – Port Soudan et **saluons** le Soudan qui a proposé le projet et offert d'accueillir la première réunion ministérielle des

Etats concernés et **demandons** à la BID de fournir l'appui adéquat à ce projet et aux autres projets de développement infrastructurel;

13. **Nous félicitons** de la mise en place du Programme d'assistance technique pour la promotion de l'investissement par la BID et visant à renforcer les capacités, à attirer de nouveaux investissements étrangers directs, et à encourager des investissements supplémentaires dans les Etats membres;
14. **Appelons** les Etats membres à promouvoir le tourisme entre les Etats membres de l'OCI en participant activement aux foires du tourisme, aux projets touristiques et d'investissement conjoints, et à l'amélioration des centres touristiques et des capacités d'accueil;
15. **Nous félicitons** de la création du Fonds spécial pour le Développement de l'Afrique, du Fonds de Solidarité islamique pour le développement et de tous les autres fonds mis en place en vue de promouvoir le développement des pays les moins avancés de l'OCI;
16. **Notons avec préoccupation** l'impact négatif de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires dans certaines régions du monde et **saluons** l'initiative hautement louable de Son Altesse le Cheikh Sabah Al Sabah, l'Emir du Koweït portant création du Fonds pour une Vie digne, en vue d'aider les pays membres de l'OCI à relever ce défi;
17. **Appelons** les Etats membres à renforcer leurs réseaux de communication, y compris en examinant la possibilité d'acquérir un satellite de communication qui serait la propriété de l'OCI pour stimuler les communications intra-OCI et pour diffuser sur une large échelle des programmes de grand intérêt pour l'Organisation, ainsi que stipulé par le Programme d'action décennal;
18. **Réaffirmons** notre respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Somalie et **appelons** les Etats membres de l'OCI à soutenir le processus de réconciliation en cours en Somalie et à examiner la possibilité de déployer la force de stabilisation des Nations Unies armées et de fournir d'autres formes de soutien à l'AMISOM et aux autres initiatives légitimes qui pourraient voir le jour. Nous **lançons** également un appel aux Etats membres de l'OCI pour qu'ils apportent une plus grande assistance au peuple somali;
19. **Saluons** la signature du récent accord historique de Doha, à l'initiative de Son Altesse Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, Emir de l'Etat de Qatar, qui a favorisé une solution politique à la crise libanaise, solution couronnée par les efforts de la Ligue Arabe et des membres du Comité ministériel arabe. **Réaffirmons** notre total soutien à l'Accord et **formons** des vœux pour la paix, la stabilité et la prospérité du peuple libanais. Nous **félicitons** de l'élection de M. Michel Suleyman comme Président de la République Libanaise et **insistons** sur la nécessité de mener à terme la mise en œuvre de l'Accord de Doha;

20. **Soutenons** fermement les efforts inlassables déployés pour promouvoir la réconciliation nationale entre les composantes du peuple irakien, remédier aux causes de la violence et du terrorisme, préserver l'inviolabilité de la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Irak, accélérer le développement des capacités des forces irakiennes de sécurité pour la sauvegarde de la paix, de la stabilité et de la sécurité;
21. **Réaffirmons** notre soutien au peuple du Jammu et Cachemire et à son droit inaliénable à l'autodétermination. **Appelons** au respect des droits humains du peuple Cachemire. **Exprimons** également l'espoir que le prochain round de discussions entre le Pakistan et l'Inde débouchera sur des succès substantiels quant aux problèmes en suspens, y compris le problème central du Jammu et Cachemire;
22. **Exhortons** la communauté internationale à accroître son assistance au gouvernement et au peuple de l'Afghanistan dans leurs efforts au service de la paix, de la sécurité, de la reconstruction et du développement. **Condamnons** les actes terroristes haineux qui ont lieu en Afghanistan et **appelons** la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à aider l'Afghanistan dans sa lutte contre ce phénomène;
23. **Réaffirmons** le droit inaliénable des Etats membres à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. **Soutenons** vigoureusement l'idée que la question du nucléaire iranien doit être résolue par les moyens exclusivement pacifiques et **réaffirmons** que l'application des garanties en Iran doit se faire d'une manière conforme à l'usage. **Espérons** que la question des activités nucléaires de la République Islamique d'Iran sera renvoyée par le Conseil de Sécurité de l'ONU à l'Agence dans les meilleurs délais;
24. **Réitérons** notre soutien au processus de règlement du problème chypriote et **réaffirmons** notre solidarité avec nos frères les musulmans de Chypre du Nord; **appelons** la communauté internationale, notamment les Etats membres de l'OCI, à entreprendre des actions concrètes en vue de mettre un terme à l'isolement des Chypriotes turcs;
25. **Condamnons** fermement l'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et **appelons** à un retrait immédiat, total et inconditionnel des forces arméniennes d'occupation de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. **Appelons** à un règlement pacifique de ce conflit, sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues;
26. **Réaffirmons** la nécessité de reconstruire la Côte d'Ivoire dévastée par la guerre, et plus particulièrement de réhabiliter son économie;
27. **Condamnons** l'agression de l'Erythrée contre la République de Djibouti et **appelons** au retour à la situation antérieure, et **réaffirmons** notre engagement à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Djibouti;

28. **Prenons** acte de la déclaration d'indépendance faite par l'Assemblée du Kosovo, le 17 février 2008, **rappelons** l'intérêt constant manifesté par l'OCI pour les musulmans des Balkans et **exprimons** notre solidarité avec le peuple Kosovar;
29. **Condamnons fermement le terrorisme** sous toutes ses formes et manifestations et quels qu'en soient les auteurs et le lieu, et **réaffirmons** notre engagement à renforcer notre coopération dans notre lutte contre le terrorisme au moyen, entre autres, d'une définition appropriée du terrorisme, d'échanges d'information, du renforcement des capacités et en traitant à la racine les causes du terrorisme tels que les conflits non résolus, la continuelle négation et marginalisation des peuples et le déni des droits des peuples à l'autodétermination lorsqu'ils sont soumis à l'occupation étrangère;
30. **Condamnons** la montée de l'islamophobie et les discriminations systématiques contre les adeptes de l'Islam ; **appelons** la communauté internationale à éviter l'incitation à la haine et à la discrimination contre les musulmans et à arrêter des mesures efficaces pour combattre toute diffamation des religions et toutes les représentations stéréotypées et négatives des peuples sur la base de la religion, de la foi et de l'appartenance ethnique; **demandons** au Secrétaire Général de poursuivre les initiatives de l'OCI visant à contrecarrer de manière efficace l'islamophobie par la discussion et le débat dans les différents forums internationaux;
31. **Réaffirmons** la responsabilité du monde musulman en ce qui concerne le réexamen de la situation des communautés et minorités musulmanes dans les pays non membres de l'OCI, afin d'assurer la promotion et la défense de leurs droits élémentaires, notamment les libertés culturelles et religieuses;
32. **Notons** que l'accession de l'Ouganda à la présidence du CMAE, à un moment où la présidence du Sommet est assumée par la République du Sénégal, offre une opportunité sans précédent pour le renforcement de la solidarité entre l'Afrique et l'OCI;
33. **Notons** avec préoccupation et **condamnons** énergiquement l'agression terroriste destructrice perpétrée par des forces soutenues de l'étranger contre l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad dans le but de démanteler le Gouvernement constitutionnel du pays. **Demandons** aux Etats membres de l'OCI de fournir une assistance humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi que pour la remise en état des régions affectées;
34. **Notons** aussi avec préoccupation et **condamnons** énergiquement l'agression terroriste destructrice perpétrée le 10 mai 2008 par des forces soutenues de l'étranger contre l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan, agression qui a visé des civils et leurs biens;
35. **Invitons** les Etats membres de l'OCI à contribuer à rendre plus efficaces l'UNAMID et les autres initiatives pertinentes pour la stabilisation de la situation au Darfour, dans le cadre de l'accord passé entre le Soudan, les Nations Unies et l'Union Africaine;

36. **Exprimons** notre reconnaissance au Secrétaire Général, S.E. le Prof. Ekmelddin Ihsanoglu, pour son action au service de la promotion et de la défense de la cause de l’Islam, l’adoption des meilleures pratiques internationales au niveau de l’Organisation et l’amélioration de l’image de marque de l’OCI en tant qu’acteur majeur sur la scène internationale.
37. **Exprimons** notre profonde appréciation au Gouvernement et au peuple de l’Ouganda pour la générosité qu’ils nous ont témoignée en accueillant la Conférence et pour les excellentes dispositions prises à cette occasion et qui ont grandement contribué à la réussite de cette 35<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

Fait à Kampala, le 20 juin 2008